

ASSURANCE SPORT

Document d'information sur le produit d'assurance
Bastion Insurance Company Limited
ASSURSKI / ASSURSPORT



Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques. Une information complète sur ce produit est fournie dans la documentation précontractuelle et contractuelle.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Assurance Assistance Rapatriement Sport - En cas d'accident pendant la pratique du sport :

- ✓ Frais de recherche et de secours : 25 000€
- ✓ Frais médicaux : 1 500€
- ✓ Transport - Rapatriement médical : 10 000€
- ✓ Remboursement de forfait de ski : 200€
- ✓ Remboursement de cours de sport : 400€
- ✓ Bris de matériel Sportif (location)
- ✓ Transport en cas de décès : 10 000€
- ✓ Protection juridique : 1 000€

Assurance Interruption de séjour sur place :

- ✓ En cas de rapatriement organisé par une société d'assistance : Remboursement des prestations terrestres non consommées : 1 500€.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les maladies sous toutes leurs formes.
- ✗ Les rapatriements non organisés par une société d'assistance.
- ✗ Rapatriement médical en dehors de la France, l'Espagne, l'Andorre, l'Italie et la Suisse.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales Exclusions :

- ✓ Interdictions décidées par les autorités.
- ✓ De tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat
- ✓ La participation à des compétitions fédérales.
- ✓ La participation à des compétitions non-fédérales pour les assurances de moins d'un an.
- ✓ De la pratique de l'alpinisme au-dessus de 5.000 m, bobsleigh, skeleton, luge olympique, spéléologie, chasse aux animaux dangereux, Ski en Snowpark et Ski hors-piste sans DVA, pelle et sonde ; sports aériens et Sports mécaniques (sauf si l'option a été souscrite).
- ✓ Grossesse au-delà de la 32ème semaine.
- ✓ Toute garantie lorsque le souscripteur et/ou le bénéficiaire a démarré son activité sportive soit directement ou soit par la prise de remontées mécaniques (pour la prise de remontées mécaniques, sera considéré comme démarrage : l'heure d'ouverture lié au forfait de remontées mécaniques) avant la souscription de l'assurance, alors un délai de carence est appliqué jusqu'au jour suivant.



Où suis-je couvert ?

- Couverture géographique : France, Espagne, Andorre, Italie et Suisse.
- Souscripteur et bénéficiaire : résidant en Europe tel que défini ci-après : les pays de l'Union européenne, Le Royaume-Uni, La Suisse, La Norvège et les Principautés d'Andorre, de Monaco et du Liechtenstein.



Quelles sont mes obligations ?

Lors de la souscription du contrat :

- Ne pas omettre d'informations / Être à jour du paiement de la prime.

En cas de sinistre :

- Assistance : Déclarer le plus tôt possible et avant toute mise en jeu des garanties.
- Remboursements : déclarer le sinistre le plus tôt possible et au plus tard dans les 5 jours ouvrés.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime d'assurance du produit est exigible dès l'achat du produit. Elle est à régler par carte bancaire sur les sites Assurski et Assursport.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- Assurski / Assursport : Aux dates du contrat souscrit, d'une journée à une année.



Quand puis-je résilier le contrat ?

- Le souscripteur a la possibilité de renoncer à sa souscription par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 14 jours à compter de la date de souscription au contrat, pour les contrats annuels.
- Si des prestations ont déjà été versées au titre du contrat, l'Utilisateur ne peut plus exercer son droit à renonciation.